

Séance du 7 juin 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 1^{er} juin 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mmes Durruty, Bisauta, Lauqué, MM. Neys, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Bensoussan, M. Boutonnet, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, MM. Duzert, Etcheto, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Millet-Barbé à Mme Brau-Boirie ; M. Soroste à M. Neys ; M. Ugalde à Mme Lauqué ; Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Durruty ; Mme Taieb à Mme Castel ; Mme Belbaraka à M. Laiguillon ; Mme Destin à M. Boutonnet ; Mme Herrera Landa à Mme Picard-Felices, M. Bergé à M. Pallas ; M. Artiaga à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Salanne présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FINANCES – Affectation du résultat de fonctionnement 2015 – Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada.

Suite à l'approbation du compte administratif 2015 du budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada, il convient que le conseil municipal se prononce sur l'affectation du résultat de fonctionnement.

Le résultat de fonctionnement n'est pas libre d'utilisation. Il doit être utilisé en priorité pour rétablir l'équilibre de la section d'investissement si le compte administratif fait apparaître un « besoin de financement ». Ce besoin de financement correspond au solde d'exécution de la section d'investissement, corrigé des reports de dépenses et de recettes ; c'est donc le montant net restant à financer pour les investissements.

Après couverture du besoin de financement, l'utilisation de l'excédent de fonctionnement est libre. Il peut être affecté, pour tout ou partie, soit en réserves (recette d'investissement), soit en report à nouveau (recette de fonctionnement).

Pour ce budget annexe, l'activité fêtes traditionnelles étant équilibrée par la subvention d'équilibre apportée par le budget principal, le résultat de fonctionnement de l'année 2015 est de 29 663,29 €, correspondant à l'excédent dégagé par la seule activité temporada. Il convient d'inscrire ce montant en report à nouveau dans la mesure où il n'existe pas de section d'investissement.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette affectation du résultat de fonctionnement du budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada.

Adopté à la majorité.

Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, MM. Duzert, Etcheto, Pallas ne prennent pas part au vote.

M. Iriart, Mme Wagner s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.